



**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-115-23
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001
VISANT À CRÉER LA ZONE H-342 À MÊME LA ZONE H-331
ET À PERMETTRE L'USAGE « HABITATION MULTIFAMILIALE (H3) » DE
STRUCTURE CONTIGUË À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE H-331
DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD ALBERT-EINSTEIN**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2023-07-379, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Éric Corbeil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'annexe « A – Plan de zonage » du règlement Z-3001 est modifié par la création de la zone H-342 à même la zone H-331 afin de permettre l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » de structure contiguë.

Laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 3

L'annexe « C – Grilles des usages et des normes » du règlement Z-3001 est modifiée par l'ajout de la grille des usages et des normes de la zone H-342.

Laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

Article 4

L'annexe « C – Grilles des usages et des normes » est modifié par la révision du contenu à la grille des usages et des normes de la zone H-331 de façon à ajouter une colonne afin de permettre l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » de structure contiguë ainsi que les normes s'y rattachant.

Laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « C ».

Article 5

L'article 10.7.1.2 du règlement Z-3001 est modifié par l'ajout, à la suite des termes « Habitation bifamiliale (H2) », des termes « et pour l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » ».

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 6

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce date.

Le maire,

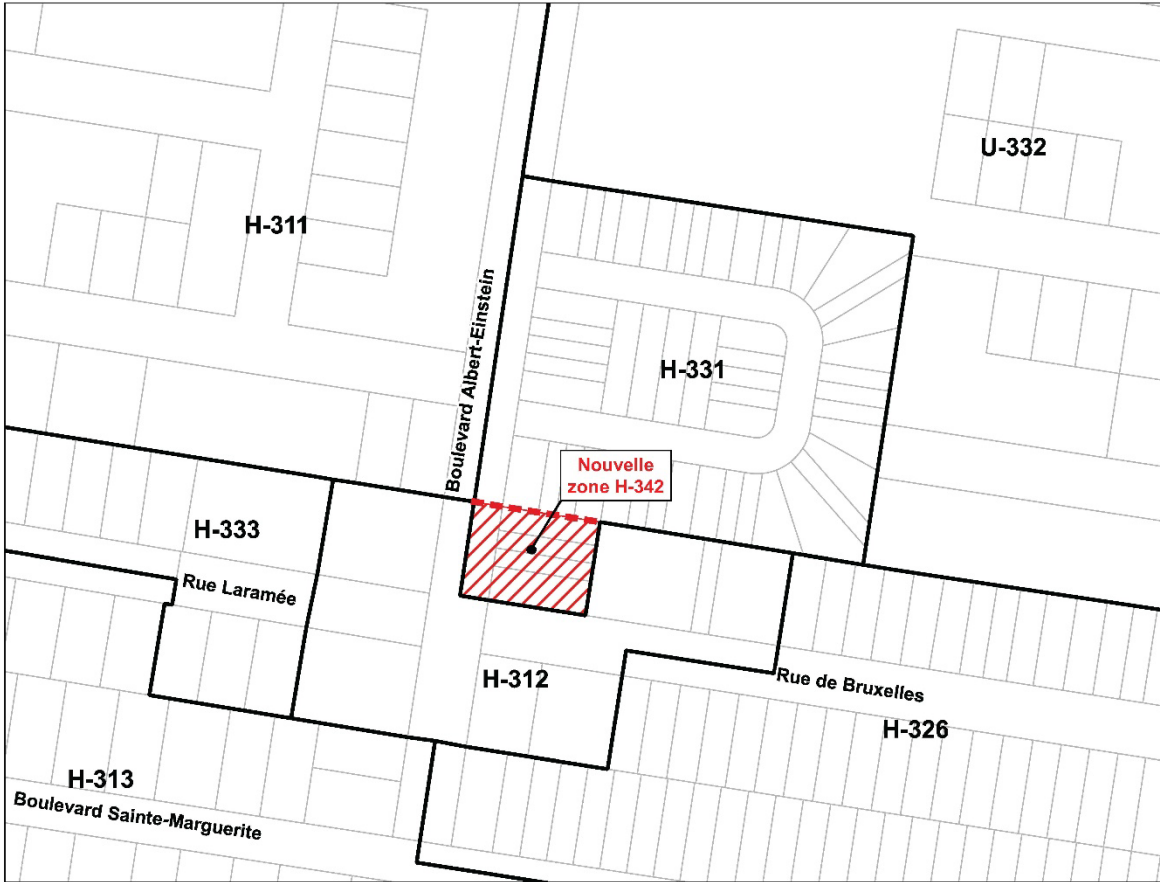
Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire, LL.B., LL.M. D.ES.S, A.A

Avis de motion :	3 juillet 2023
Dépôt du projet de règlement :	3 juillet 2023
Adoption du premier projet :	3 juillet 2023
Tenue de l'assemblée publique:	8 août 2023
Adoption du second projet (si applicable) :	date
Adoption du règlement :	date
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	date

RÈGLEMENT Z-3001-115-23

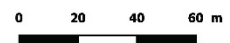


PROJET :
Annexe « A »
Amendement au zonage

Création de la zone H-342 à
même la zone H-331

LÉGENDE :
- - - Nouvelle limite de la zone H-331

Nouvelle zone H-342



Ville de Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Date : 25 avril 2023
Plan : Z-3001-115-23 Annexe « A » - 1/1

PA

